



## Demande d'acte d'état civil

Vous souhaitez obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil ?

Pour une personne née en France, vous pouvez effectuer votre demande en ligne. Le service état civil de Trappes vous expédiera les documents à la mairie de votre domicile.

**Attention, vous ne pouvez faire de demande que si la naissance, le décès ou le mariage a eu lieu sur la ville de Trappes.**

Les démarches d'état civil sont celles qui sont liées aux actes de naissance, actes de mariage et actes de décès ainsi que celles relatives au livret de famille. Les fiches d'état civil n'existent plus depuis fin 2000. Selon les cas, elles sont remplacées soit par la photocopie de la carte nationale d'identité, soit par la photocopie du livret de famille.

**Attention :** Plusieurs sites internet frauduleux proposent un service payant pour effectuer à votre place les démarches pour obtenir un acte d'état civil.

**Aucune demande d'acte n'est faite par téléphone.**

- [Cliquez ici pour effectuer une demande d'acte de naissance](#)
- [Cliquez ici pour effectuer une demande d'acte de mariage](#)
- [Cliquez ici pour effectuer une demande d'acte de décès](#)
- [Cliquez ici pour effectuer une demande de duplicata d'un livret de famille](#)
- [Cliquez ici pour effectuer une demande d'acte de baptême civil](#)

**Vous avez également la possibilité de faire votre demande par courrier à nos services. Aucune demande ne sera traitée par téléphone.**

## Liens utiles

[Demande en ligne sur le site du service public](#)

## Contact

Service état civil